

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 517**14 octobre 1996****SOMMAIRE**

(La) Cafese S.A., Luxembourg ... pages 24792, 24793	Lexicon Holdings S.A.H., Luxembourg .. 24796, 24797
Cogest S.A., Luxembourg 24770	Lionshare S.A., Luxembourg 24797
Collie S.A., Luxembourg 24771, 24772	(La) Luna, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 24794
Conseil Comptable, Luxembourg 24773	Luxfund, Sicav, Luxembourg 24793
Continental des Mines S.A., Luxembourg 24814	Luxvélo S.A., Wasserbillig 24795, 24796
Coparfi S.A., Luxembourg 24770, 24771	Mai Luxembourg S.A., Luxembourg 24794
C.P.I. S.A., Compagnie de Participations Internationales S.A., Luxembourg 24770	Mamimama Holding S.A., Luxembourg 24794
Cregem Invest Lux S.A., Luxembourg 24772	Manitoba Investments S.A., Luxembourg 24798
Cregem Leveraged Investment, Sicav, Luxembg 24773	Maruh Investment Company S.A., Luxembourg .. 24798
Cuisine et Art de la Table, S.à r.l., Bergem 24815	MBS-L, S.à r.l., Strassen 24803
C & Z International Holding S.A., Luxembourg .. 24773	Media Partners Trading S.A., Luxembourg 24802
Dafofin Holding S.A., Luxembourg 24774	Medico Holding S.A., Luxembourg 24803
Dice Music, S.à r.l., Luxembourg 24775	Mipojoma Holding S.A., Luxembourg 24803
Dynamic Enhanced Management Company, Luxbg 24774	M.T.A. S.A., Matériel Technique Alimentaire S.A., Luxembourg 24798
EC Tactical Management S.A., Luxembourg 24774	N.E.C., Neue Euro Concepte, Bau- und Handels, GmbH 24803
Eryx S.A., Luxembourg 24775, 24776	NETnet International S.A., Luxembourg . 24799, 24802
E.S. Control Holding S.A., Luxembourg 24772	Nibaspa, S.à r.l., Luxembourg 24804, 24805
E.S. International Holding S.A., Luxembourg ... 24775	Norest S.A. 24807
Espirito Santo Financière S.A., Luxembourg ... 24776	Nouvelle et Cie Management Services, S.à r.l., Luxembourg 24806
Etoile Garage Esch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ... 24774	Nouvelle International S.A., Hesperange 24806
Etoile Garage Esch, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Esch-sur-Alzette 24777	Odalisque S.A., Luxembourg 24807
Etolie Garage Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 24778	Palatino International S.A., Luxembourg 24804
Etoile Valorisation, Sicav, Luxembourg 24778	Pan America System S.A. 24808
Eurbepar S.A., Luxembourg 24778, 24779	Perholding S.A., Luxembourg 24808
Eureko Reinsurance S.A., Luxembourg 24779	Pinnacle Holdings S.A., Luxembourg 24808
Euro-Management S.A., Luxembourg 24773	Plurigestion, Sicav, Luxembourg 24809
Europäisches Kommunalinstitut, S.à r.l., Luxembg 24778	Post Scriptum S.A., Luxembourg 24807
European Incentive Company, S.à r.l., Luxembg 24776	Prime Luxembourg Investment Management S.A., Luxembourg 24809
European Institute of Participations S.A., Luxembg 24782	Prime Multibond, Sicav, Luxembourg 24810
Euro Shopping-Center Controlling AG, Luxembg 24781	Procompta-Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 24810
Eurovest S.A., Luxembourg 24779, 24781	Publifund, Sicav, Luxembourg 24810
Exmedia S.A., Luxembourg 24782	Quartic S.A., Luxembourg 24811
Experta Management AG, Luxembourg 24783	Quebec Finance S.A., Luxembourg 24811
Fercarant S.A., Luxembourg 24782	Renu S.A., Luxembourg 24810
Filip S.A., Luxembourg 24783	Restoro, S.à r.l., Leudelange 24810
Filo Holding S.A., Luxembourg 24794	Ring, S.à r.l., Luxembourg 24808, 24809
Financière Covest S.A., Luxembourg ... 24784, 24787	Risk & Insurance Services S.A., Luxembourg ... 24809
Finlouis International Holding S.A., Luxembourg 24789	Rubel S.A., Luxembourg 24813
Finmasters Holding S.A., Luxembourg .. 24787, 24789	Senfort Holding S.A., Luxembourg 24814
Finrand High Yield Fund, Sicav, Luxembourg ... 24784	SEPINVEST S.A., Société Européenne de Participations et Investissements S.A., Luxembourg .. 24814
Fixed Income Transworld Fund, Sicav, Luxembg 24787	Sobelpar S.A., Luxembourg 24813
Flamingo Holding S.A., Luxembourg 24789	Société Civile Immobilière Comes, Junglinster 24811, 24813
Fyfe Business Center, S.à r.l., Luxembourg 24789	Société Financière Renaissance S.A.H., Luxembg 24813
Hollinter S.A., Luxembourg 24790	Sogedeco S.A. 24815
Imecolux S.A., Luxembourg 24790	SOPARFINT S.A., Société de Participations Financières Internationales S.A., Luxembourg 24814
Immomat, S.à r.l., Remich 24791	Taormina, S.à r.l., Luxembourg 24782
Interparking 92 S.A., Luxembourg 24791	
Investilux, Sicav, Luxembourg 24792	
Jamac Holding S.A., Luxembourg 24794	
Laser Investments S.A., Luxembourg 24777	
Lansa S.A., Luxembourg 24795	
Launer International S.A., Luxembourg 24795	

COGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.342.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 90, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Signature.

(26801/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

C.P.I. S.A., COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.683.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 juin 1996

Conseil d'administration

Suite au décès de Madame Berthe Germeau en date du 7 avril 1996, le conseil d'administration réuni le 7 juin 1996, décide de nommer la société GERBO S.A., avec siège social à B-1000 Bruxelles, 162, boulevard E. Jacqmain, comme nouvel administrateur de la société pour achever le mandat devenu vacant.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen
Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26804/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

COPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.083.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COPARFI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 49.083, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 40 du 25 janvier 1995.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Boris Monnin, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de trois cent soixante mille US dollars (360.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille US dollars (450.000,- USD) à huit cent dix mille US dollars (810.000,- USD) par la création et l'émission de trois cent soixante (360) actions nouvelles de mille US dollars (1.000,- USD) chacune.

2) Souscription et libération intégrale des trois cent soixante (360) actions nouvelles.

3) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent soixante mille US dollars (360.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille US dollars (450.000,- USD) à huit cent dix mille US dollars (810.000,- USD) par la création et l'émission de trois cent soixante (360) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille US dollars (1.000,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les trois cent soixante (360) actions nouvelles sont souscrites par les actionnaires actuels comme suit:

– trois cent cinquante-neuf (359) actions nouvelles par la société de droit panaméen NOBEFIL OVERSEAS INVESTMENTS CORPORATION, ayant son siège social à Panama,

ici représentée par Monsieur Boris Monnin, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, déclarant être habilité à engager la société par sa signature individuelle;

– une (1) action nouvelle par Monsieur Boris Monnin, prénommé, agissant en son nom personnel.

Les trois cent soixante (360) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois cent soixante mille US dollars (360.000,- USD) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à huit cent dix mille US dollars (810.000,- USD), représenté par huit cent dix (810) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (1.000,- USD) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de cent soixante-quinze mille francs (175.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Monnin, V. Stecker, P. Pierrard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 92S, fol. 33, case 11. – Reçu 110.520 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

F. Baden.

(26806/200/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

COPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

F. Baden.

(26807/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

COLLIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze juillet.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLLIE S.A., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 1995, publié au Mémorial C, n° 78 du 14 février 1986.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-David Van Maele, tax assistant, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Sonja Muller, employée privée, demeurant à Trèves.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Frank Schneider, employé privé, demeurant à Gonderange.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Rajouter un premier paragraphe nouveau à l'article 4 des statuts de la société ayant la teneur suivante:

«La société a pour objet l'entretien des immeubles qu'elle détiendra de manière directe ou indirecte au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'entretien d'autres bâtiments au Luxembourg ou à l'étranger dont elle n'est pas propriétaire.»

2) Remplacement de Madame Isabelle Szpetkowski, secrétaire, demeurant à Hettange-Grande (France) comme administrateur de la société par Monsieur Frank Schneider, employé privé, demeurant à Gonderange.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de rajouter un premier paragraphe nouveau à l'article 4 des statuts de la société ayant la teneur suivante:

«La société a pour objet l'entretien des immeubles qu'elle détiendra de manière directe ou indirecte au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'entretien d'autres bâtiments au Luxembourg ou à l'étranger dont elle n'est pas propriétaire.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer Madame Isabelle Szpetkowski, secrétaire, demeurant à Hettange-Grande (France) comme administrateur de la société par Monsieur Frank Schneider, employé privé, demeurant à Gonderange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-D. Van Maele, S. Muller, F. Schneider, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 16 juillet 1996, vol. 407, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 juillet 1996.

A. Weber.

(26802/236/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

COLLIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26803/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

CREGEM INVEST LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.675.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 480, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Pour CREGEM INVEST LUX S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(26808/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

E.S. CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 13.634.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour E.S. CONTROL HOLDING S.A.

KREDIETRUST

Signature

Signature

(26819/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

CONSEIL COMPTABLE.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.015.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 juillet 1996

L'assemblée générale ordinaire a nommé comme nouveaux administrateurs, Messieurs Edy Schmit, expert-comptable, et Monsieur Lam, réviseur d'entreprises, demeurant respectivement à Dudelange et Ernster jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 1999.

La composition du conseil d'administration est désormais la suivante:

MM. Maurice Lam;
Edy Schmit;
Paul Laplume;
François Winandy;
Franz Prost.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Pour extrait conforme et sincère
Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 481, fol. 101, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26805/507/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

CREGEM LEVERAGED INVESTMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.181.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

*Pour CREGEM LEVERAGED INVESTMENT, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

Signature Signature

(26809/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

C & Z INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.943.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 juin 1995 à Luxembourg

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour copie conforme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1996, vol. 483, fol. 4, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26810/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

EURO-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.826.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1991, au 31 décembre 1992, au 31 décembre 1993 et au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 98, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

L'assemblée générale ordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Louis Joubert de ses fonctions d'administrateur et a ratifié la nomination faite par le conseil d'administration de Monsieur Jean Bernicot, directeur de banque, Luxembourg, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26829/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

DAFOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 38.290.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26811/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

DAFOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 38.290.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26812/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

DYNAMIC ENHANCED FUND MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 49.227.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1996.

Certifié sincère et conforme
DYNAMIC ENHANCED FUND
MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers

Administrateur-délégué

(26815/736/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

EC TACTICAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.280.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 65, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Pour EC TACTICAL MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature

Signature

(26816/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

ETOILE GARAGE ESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du quinze juillet mil neuf cent quatre-vingt-seize, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 92S, fol. 25, case 11, que l'assemblée des associés de la société à responsabilité limitée ETOILE GARAGE ESCH, S.à r.l., ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte notarié en date du 2 avril 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 100 du 16 mai 1976 (ci-après la «Société»), a, après avoir donné décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur de la liquidation, prononcé la clôture de la liquidation de la Société.

Les livres et documents de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir de la publication au Mémorial des présentes à Luxembourg, 5, rue Robert Stumper.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

Pour extrait conforme

F. Baden

Notaire

(26822/200/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

DICE MUSIC, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.
R. C. Luxembourg B 45.448.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit juin.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Nicole Hamerijckx, gérante de sociétés, demeurant à Asse (Belgique),
ici représentée par Monsieur Robert Leleu, directeur commercial, demeurant à Asse (Belgique),
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Asse le 17 juin 1996.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée
aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de mandataire de la seule et unique associée de la société à responsabilité
limitée DICE MUSIC, avec siège social à Stadtbredimus, constituée suivant acte notarié en date du 15 octobre 1993,
publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 598 du 16 décembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte
notarié en date du 19 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 371 du 7 août 1995,

décide de transférer le siège social de la société à L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis, et de modifier en
conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Leleu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 91S, fol. 64, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 juillet 1996.

G. Lecuit.

(26813/220/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

DICE MUSIC, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.
R. C. Luxembourg B 45.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 juillet 1996.

G. Lecuit.

(26814/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

E.S. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 13.091.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 5, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour E.S. INTERNATIONAL HOLDING S.A.

KREDIETRUST

Signature Signature

(26820/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

ERYX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.993.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 3, case 2, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour ERYX S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature Signature

(26817/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

ERYX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.993.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 4 octobre 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:
Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm;
Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freylange;
Monsieur Roger Petry, employé privé, Rameldange.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.
Luxembourg, le 3 juillet 1996.

Pour ERYX S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 3, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26818/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

ESPIRITO SANTO FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.338.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour ESPIRITO SANTO FINANCIERE S.A.
KREDIETRUST

Signature Signature

(26821/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

EUROPEAN INCENTIVE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 50.053.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- La société de droit français CONTACT PLUS, S.à r.l., avec siège social à F-75008 Paris, rue Saint Philippe du Roule,

ici représentée par Monsieur Otis Claeys, employé privé, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris le 19 juin 1996;

2.- Monsieur Jean-François Stein, gérant de sociétés, demeurant à F-70150 Marnay, route de Gesiers, Chambornay-les-Pins,

ici représenté par Monsieur Otis Claeys, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Marnay le 19 juin 1996,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée EUROPEAN INCENTIVE COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.053, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,- frs), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- frs) chacune, réparties comme suit:

1.- La société CONTACT PLUS, S.à r.l., préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- M. Jean-François Stein, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 218 du 19 mai 1995.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

IV.- Que toutes les dettes ont été réglées.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré faire abstraction des convocations spéciales et se considérant comme dûment convoqués, ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes, qu'ils ont prises d'un commun accord:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'actif et le passif de la société sont répartis entre les associés conformément à leurs participations dans le capital social.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés par les associés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

Les associés accordent entière et pleine décharge à Monsieur Philippe Focard de Fontefiguières, demeurant à F-75005 Paris, 49, rue Bellechasse, pour l'exécution de son mandat de gérant.

Finalement, les associés déclarent que suite à la présente dissolution, ils n'ont pas d'autres prétentions, découlant de leurs participations dans ladite société, respectivement de leurs activités dans l'intérêt de la société, à faire valoir l'un contre l'autre, respectivement contre la société dissoute.

Frais

Le montant des frais et dépenses afférents aux présentes et qui sont mis à la charge de la société, est évalué à environ 20.000,- francs.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Claeys, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 100, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 juillet 1996.

H. Beck.

(26831/201/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

ETOILE GARAGE ESCH, S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du quinze juillet mil neuf cent quatre-vingt-seize, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 92S, fol. 25, case 9, que les associés de la société en commandite simple ETOILE GARAGE ESCH, S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s., ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte notarié en date du 14 janvier 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 113 du 28 avril 1988 (ci-après la «Société»), ont, après avoir donné décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur de la liquidation, prononcé la clôture de la liquidation de la Société.

Les livres et documents de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir de la publication au Mémorial des présentes à Luxembourg, 5, rue Robert Stumper.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

Pour extrait conforme

F. Baden

Notaire

(26823/200/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LASER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 40.108.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 481, fol. 101, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	GBP 4.361,18
- Affectation à la réserve légale	GBP (218,06)
- Report à nouveau	<u>GBP 4.143,12</u>

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Signature.

(26863/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

ETOILE GARAGE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du quinze juillet mil neuf cent quatre-vingt-seize, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 92S, fol. 25, case 10, que l'assemblée des associés de la société à responsabilité limitée ETOILE GARAGE LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 14 janvier 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 113 du 28 avril 1988 (ci-après la «Société»), a, après avoir donné décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur de la liquidation, prononcé la clôture de la liquidation de la Société.

Les livres et documents de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir de la publication au Mémorial des présentes à Luxembourg, 5, rue Robert Stumper.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

Pour extrait conforme

F. Baden

Notaire

(26824/200/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

ETOILE VALORISATION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.620.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire avec effet au 8 juillet 1996

- La démission de MM. Sam Ouzon et Baudouin Van Caubergh comme administrateurs est acceptée.
- M. Jacques Joakimides, directeur de la BANQUE D'ORSAY, Paris, est coopté comme administrateur en remplacement de M. Sam Ouzon.
- La BANQUE D'ORSAY, Paris, représentée par Monsieur Jean-Paul Malpuech, administrateur-directeur général, est coopté comme administrateur en remplacement de M. Baudouin Van Caubergh.
- M. Jacques Joakimides et la BANQUE D'ORSAY, Paris, représentée par M. Jean-Paul Malpuech, terminent le mandat de leurs prédécesseurs.
- La cooptation de M. Jacques Joakimides et de la BANQUE D'ORSAY, Paris, représentée par M. Jean-Paul Malpuech, seront soumises à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour ratification.
- M. Jacques Joakimides est nommé comme président du conseil d'administration en remplacement de M. Sam Ouzon.

Extrait certifié conforme à l'original

Pour ETOILE VALORISATION

A. Schmit

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26825/526/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

EUROPÄISCHES KOMMUNALINSTITUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 31.684.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 3, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

(26830/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

EURBEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.878.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

EURBEPAR S.A.

Signature

Administrateur

Signature

Administrateur

(26826/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

EURBEPAR S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.878.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 4 avril 1996

– La cooptation de Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, Differdange, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée. Le mandat de Monsieur Jean-Robert Bartolini viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme
EURBEPAR S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26827/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

EUREKO REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 48.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 novembre 1995

Le conseil d'administration a accepté la démission de M. Rolf Hof, administrateur démissionnaire.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 17 avril 1996

L'assemblée générale a réélu comme administrateurs, MM. Jeff Medlock, A.H.A. Hoevenaars et Keld Boeck et comme réviseur indépendant, COOPERS & LYBRAND. Le mandat des administrateurs et du réviseur indépendant prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUREKO REINSURANCE S.A.

Signature

(26828/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

EUROVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.222.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.222, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 28 du 1^{er} février 1989.

L'Assemblée est ouverte à midi sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim,

qui désigne comme secrétaire, Madame Claudine Axmann, employée privée, demeurant à Huncherange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir, demeurant à Mamer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de US dollars en francs belges au cours de change en vigueur le 27 mai 1996, soit 1 USD = 31,68125 BEF.

2. Augmentation du capital social pour le porter à trois cent quinze millions de francs belges (315.000.000,- BEF) par incorporation des réserves à concurrence de cinquante millions huit cent mille francs belges (50.800.000,- BEF) et par un versement en espèces à concurrence de cent soixante-deux millions huit cent vingt mille francs belges (162.820.000,- BEF).

3. Echange des trois mille deux cents (3.200) actions existantes contre trois cent quinze mille (315.000) actions sans désignation de valeur nominale.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. Modification du troisième alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.»

6. Suppression de l'article 16 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire.

7. Modification de l'année sociale qui commencera désormais le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars de l'année suivante et modification subséquente de l'article 24 des statuts.

8. Modification du dernier alinéa de l'article 25 des statuts comme suit:

«Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux dispositions légales.»

9. Suite à la suppression de l'article 16 des statuts, renumérotation des articles.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de US dollars en francs belges au cours change en vigueur le 27 mai 1996, soit 1 USD = 31,68125 BEF.

Le capital social est ainsi fixé à cent un millions trois cent quatre-vingt mille francs belges (101.380.000,- BEF).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une première augmentation de capital à concurrence de cinquante millions huit cent mille francs belges (50.800.000,- BEF), pour porter le capital de son montant actuel de cent un millions trois cent quatre-vingt mille francs belges (101.380.000,- BEF) à cent cinquante-deux millions cent quatre-vingt mille francs belges (152.180.000,- BEF), sans apports nouveaux et sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital social d'un montant de cinquante millions huit cent mille francs belges (50.800.000,- BEF) prélevé:

- à concurrence de dix millions cent trente-huit mille francs belges (10.138.000,- BEF) sur le poste «réserve légale»;
- à concurrence de trente et un millions six cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante francs belges (31.681.250,- BEF) sur le poste «autres réserves»,
- et à concurrence de huit millions neuf cent quatre-vingt mille sept cent cinquante francs belges (8.980.750,- BEF) sur le poste «résultats antérieurs».

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels réserves et résultats reportés par le bilan intermédiaire de la Société arrêté au 31 mai 1996, dont un exemplaire restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une deuxième augmentation de capital à concurrence de cent soixante-deux millions huit cent vingt mille francs belges (162.820.000,- BEF), pour porter le capital ainsi de cent cinquante-deux millions cent quatre-vingt mille francs belges (152.180.000,- BEF) à trois cent quinze millions de francs belges (315.000.000,- BEF) sans création d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital est entièrement souscrite par la COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG SA., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par son Directeur, Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim. Elle est entièrement libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de cent soixante-deux millions huit cent vingt mille francs belges (162.820.000,- BEF) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les trois mille deux cents (3.200) actions existantes contre trois cent quinze mille (315.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions et attribuer les 315.000 (trois cent quinze mille) actions aux actionnaires dans la proportion de leur participation dans le capital.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent quinze millions de francs belges (315.000.000,- BEF), représenté par trois cent quinze mille (315.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. Troisième alinéa.** En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 16 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le premier avril et se terminera le trente et un mars de l'année suivante.

L'exercice en cours ayant commencé le premier janvier 1996 se terminera le trente et un mars 1997.

L'article 24 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 24.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 25 des statuts comme suit:

«**Art. 25. Dernier alinéa.** Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux dispositions légales.»

Dixième résolution

Suite à la suppression de l'article 16 des statuts, les articles subséquents sont renumérotés.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme d'un million sept cent soixante-quinze mille francs (1.775.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, C. Axmann, R. Schlim, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 92S, fol. 34, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

F. Baden.

(26834/200/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

EUROVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

F. Baden.

(26835/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

EURO SHOPPING-CENTER CONTROLLING AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.715.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 1996

Il en résulte que:

– L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- M. Joseph Winandy, administrateur, demeurant à Itzig;

- M. Yvan Juchem, administrateur, demeurant à Rombach;

- M. Jean Quintus, administrateur, demeurant à Blaschette,

en remplacement de MM. Edmond Ries, Claude Schmitz et Marc Mackel, administrateurs démissionnaires.

– L'assemblée nomme comme nouveau commissaire de surveillance, Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange (Belgique), en remplacement de Monsieur Marc Lamesch, commissaire de surveillance démissionnaire.

– Le siège de la société est transféré au n° 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour réquisition-inscription

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26833/518/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

TAORMINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 28, rue Philippe II.

EXTRAIT

Suivant acte d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé reçu à Luxembourg le 20 mars 1996, enregistré à Capellen, le 16 juillet 1996, vol. 131, fol. 22, case 12, de la société à responsabilité limitée TAORMINA, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 28, rue Philippe II, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial C, n° 334 du 9 septembre 1991,

a été prise, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

Les associés acceptent la démission de Mademoiselle Brigitte Espindola de son poste de gérante technique de la société et lui donnent décharge pour l'exécution de son mandat.

Pour extrait
Pour la société
A. Weber
Le notaire

(26925/236/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

EUROPEAN INSTITUTE OF PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.179.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

EUROPEAN INSTITUTE OF PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(26832/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

EXMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.923.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 87, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 juillet 1996.

Signature.

(26836/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

FERCARANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 38.941.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FERCARANT S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 38.941, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 1991, publié au Mémorial C, n° 228 du 29 mai 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 juin 1993, publié au Mémorial C, n° 430 du 16 septembre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Lammar, employé privé, demeurant à Itzig (Luxembourg).

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Nicola Morse, employée privée, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Sébastien Dehareng, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société;
- 2.- Décision de procéder à la mise en liquidation de la société;
- 3.- Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

La société anonyme de droit suisse CREDITO PRIVATO COMMERCIALE, ayant son siège social à Lugano (Suisse).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est normalement requise.

Il peut dispenser le Conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevées, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser l'inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Lammar, N. Morse, S. Dehareng, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 1996, vol. 823, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 juillet 1996.

J. Elvinger.

(26838/211/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

EXPERTA MANAGEMENT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 51.063.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1996, vol. 480, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Pour EXPERTA MANAGEMENT AG
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(26837/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

FILIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 38.030.

Les bilans au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26839/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

FILO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 39, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.497.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26840/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

FINRAND HIGH YIELD FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.701.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 5, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Pour FINRAND HIGH YIELD FUND

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(26846/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

FINANCIERE COVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 40.646.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE COVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Mersch, le 5 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 492 du 29 octobre 1992.

L'assemblée est présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que les actionnaires représentant l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, celle-ci peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4, dernière phrase des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société peut faire toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.»

2. Modification de l'article 5, paragraphes 2 à 5 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.»

3. Addition d'un nouvel article 6 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.»

4. Ajout d'un nouveau paragraphe à la fin de l'ancien article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Les administrateurs élus resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

5. Ajout de 5 nouveaux paragraphes à la fin de l'ancien article 7 des statuts qui auront la teneur suivante:

«Le conseil d'administration pourra être convoqué par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou télex.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité des voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

6. Modification de l'ancien article 8 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.»

7. Modification de l'ancien article 10 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.»

8. Modification de l'ancien article 13 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de novembre à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires se tiendront aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Toutes les assemblées des actionnaires sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par l'administrateur qui est le plus âgé parmi ceux présents à l'assemblée.

Celui qui préside l'assemblée nomme un secrétaire et un scrutateur, sans qu'il soit besoin que ces personnes soient administrateurs ou actionnaires de la société.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires, en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.»

9. Modification de l'ancien article 14, pour lui donner la teneur suivante:

«L'exercice social commencera le premier septembre de chaque année et se terminera le trente et un août de l'année suivante.»

10. Ajout d'un nouveau paragraphe à la fin de l'ancien article 15 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.»

11. Nouvelle numérotation des articles des statuts.

12. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4, dernière phrase des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Dernière phrase.** La société peut faire toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphes 2 à 5 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Paragraphes 2 à 5.** La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un nouvel article 6 qui aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un nouveau paragraphe à la fin de l'ancien article 6, actuellement article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7. Dernier paragraphe.** Les administrateurs élus resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter 5 nouveaux paragraphes à la fin de l'ancien article 7, actuellement article 8 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. Paragraphes 3 à 7.** Le conseil d'administration pourra être convoqué par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou télex.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité des voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'ancien article 8, actuellement article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'ancien article 10, actuellement article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date statutaire de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, avec effet pour la première fois en 1996. En conséquence, l'ancien article 13, actuellement article 14 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de novembre à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires se tiendront aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Toutes les assemblées des actionnaires sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par l'administrateur qui est le plus âgé parmi ceux présents à l'assemblée.

Celui qui préside l'assemblée nomme un secrétaire et un scrutateur, sans qu'il soit besoin que ces personnes soient administrateurs ou actionnaires de la société.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires, en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier la période de l'exercice social de la société. L'exercice actuellement en cours clôturera le trente et un août 1996. En conséquence, l'ancien article 14, actuellement article 15 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier septembre de chaque année et se terminera le trente et un août de l'année suivante.»

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'ancien article 15, actuellement article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 16.** Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.»

Onzième résolution

Suite à la troisième résolution, l'Assemblée décide de procéder à la renumérotation des articles des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Duro, P. Morales, M. Faber, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 juillet 1996, vol. 458, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 juillet 1996.

A. Lentz.

(26841/221/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

FINANCIERE COVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 40.646.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 juillet 1996.

A. Lentz.

(26842/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

FIXED INCOME TRANSWORLD FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 22.648.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1996, vol. 480, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Pour FIXED INCOME TRANSWORLD FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(26847/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

FINMASTERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.790.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINMASTERS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.790, constituée suivant acte notarié en date du 13 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 378 du 4 octobre 1994.

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem, qui désigne comme secrétaire, Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Diana Rossi, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modifications des statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société de participations financières.

2. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article deux des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

3. Modification de l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commencera, à partir de l'année 1997, le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année. L'exercice, qui aurait dû se clôturer le trente juin 1996, est prolongé jusqu'au 31 décembre 1996.»

4. Modification de l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

L'article 13 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale commencera, à partir de l'année 1997, le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année. L'exercice, qui aurait dû se clôturer le trente juin 1996, est prolongé jusqu'au 31 décembre 1996.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Thill, N. Weyrich, D. Rossi, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 92S, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

F. Baden.

(26844/200/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

FINMASTERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

F. Baden.

(26845/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

FLAMINGO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 47.925.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Par ailleurs, il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 juin 1996, que Monsieur Frank Bauler, directeur, demeurant à Vianden, a été élu administrateur en remplacement de DAEDALUS OVERSEAS INC., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26848/727/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

FYFE BUSINESS CENTER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.508.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, vol. 481, fol. 88, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. J. Fyfe

Gérant

(26849/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

**FINLOUIS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. TELEMALCOS S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 juillet 1996.

G. d'Huart.

(26843/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

HOLLINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.691.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 1996.

HOLLINTER S.A.

J.E. Lebas J.P. Reiland
Administrateur Administrateur

(26852/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

IMECOLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 50.188.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMECOLUX, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.188, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 janvier 1995, publié au Mémorial C, numéro 243 du 6 juin 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer (Luxembourg).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à Rosières-la-Petite (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Georges Thinnes, employé privé, demeurant à Garnich (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de LUF 4.000.000,- (quatre millions de francs luxembourgeois), en vue de le porter de son montant actuel de LUF 2.000.000,- (deux millions de francs luxembourgeois) à LUF 6.000.000,- (six millions de francs luxembourgeois) par la création et l'émission de 400 (quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les actions nouvelles ont les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des 400 (quatre cents) actions nouvelles par les actionnaires existants, au prorata des actions détenues par chacun d'eux.

3.- Modification de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à LUF 6.000.000,- (six millions de francs luxembourgeois), représenté par 600 (six cents) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.»

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de LUF 4.000.000,- (quatre millions de francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de LUF 2.000.000,- (deux millions de francs luxembourgeois) à LUF 6.000.000,- (six millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 400 (quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois), chacune, à souscrire et libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée constate que la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant décidée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant des versements en

numéraire à un compte bancaire au nom de la société IMECOLUX, prédésignée, de sorte que la somme de LUF 4.000.000,- (quatre millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à LUF 6.000.000,- (six millions de francs luxembourgeois), représenté par 600 (six cents) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Fleming, F. Zeler, G. Thinnès, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 1996, vol. 823, fol. 48, case 5. – Reçu 40.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelage, le 23 juillet 1996.

J. Elvinger.

(26853/211/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

INTERPARKING 92, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen (transféré à Bruxelles).

R. C. Luxembourg B 33.757.

Le bilan au 19 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

INTERPARKING 92

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(26855/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

IMMOMAT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 13, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.560.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur Ernest Eischen, commerçant, demeurant à Angelsberg,

ici représenté par Monsieur Gérard Eischen, juriste, demeurant à Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Angelsberg, le 2 juillet 1996,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Ernest Eischen est le seul associé de la société à responsabilité limitée IMMOMAT, ayant son siège social à L-5551 Remich, 13, route de Luxembourg, constituée sous la dénomination de MATINAG, MATERIEL INDUSTRIEL ET AGRICOLE, suivant acte sous seing privé, en date du 16 janvier 1964, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 28 du 10 avril 1964, modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 29 mars 1968, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 66 du 8 mai 1968, modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 6 juin 1968, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 113 du 1^{er} août 1968, modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 27 mai 1971, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 150 du 18 octobre 1971, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Differdange, en date du 22 novembre 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 19 du 31 janvier 1975, modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 14 janvier 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 137 du 20 juin 1979, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 15 mai 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 181 du 10 août 1979, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 mars 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 6.560, au capital social de six millions (6.000.000,-) de francs, représenté par six mille (6.000) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune.

2.- L'associé unique prend la résolution suivante:

L'objet social est modifié, et, en conséquence, l'article quatre des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet les promotions et réalisations immobilières comprenant l'achat, la vente, la prise et la mise en location d'immeubles.

En dehors de cet objet, la société peut aussi accomplir l'achat et la vente, l'importation, l'exportation, la location et plus généralement le commerce, en gros et en détail, de machines, engins et véhicules, routiers et autres, automoteurs ou non, à vocation privative, industrielle, agricole ou autre, ainsi que des équipements, accessoires, matériaux auxiliaires et pièces mécaniques y relatifs.

La société peut, en outre, accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, industrielles, administratives et techniques, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement aux objets évoqués dans les alinéas un et deux ou de nature à faciliter leur extension ou leur développement.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion ou par tout autre moyen à des sociétés ou des entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire, connexe ou complémentaire au sein, ou apte à en promouvoir ou faciliter la réalisation et ce, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Eischen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 1996, vol. 92S, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

E. Schlessler.

(26854/227/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

INVESTILUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.873.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 480, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Pour INVESTILUX, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(26856/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LA CAFESE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.159.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme LA CAFESE S.A., avec siège social à Luxembourg, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme LA CAFESE S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du trois janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 237 du premier juin 1995, modifiée la dernière fois le 30 décembre 1995 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 183 du 11 avril 1996.

2) Le capital social de la susdite société s'élève actuellement à 31.250.000,- LUF, représenté par 31.250 actions d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune.

3) En se référant à l'article cinq des statuts, en vertu duquel une augmentation du capital de la société jusqu'à 150.000.000,- LUF a été autorisée, le conseil d'administration a décidé, en sa séance précitée du 9 février 1996, de réaliser le capital autorisé par tranches, pour le porter de son montant actuel de 31.250.000,- LUF à 50.000.000,- LUF par l'apport en nature d'une part d'un immeuble sis à Biella (Italie), Piazza Vittorio Veneto n° 12, zone censuaire 12, premier étage, 2/S1, catégorie A/2., foglio 535, mappale 10 sub 13 et numéro 12, étage 2/S1, zone censuaire 1, catégorie A/1, foglio 535, mappale 10 sub 14 et les dépendances et, d'autre part, de l'ensemble des meubles aménageant, garnissant

et décorant le prédit immeuble, pour un montant global de 18.750.000,- LUF (dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois). En rémunération de ces apports, il est émis 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune. La souscription des nouvelles actions a été prouvée au notaire par la présentation des bulletins de souscription afférents.

La société LA CAFESE S.A., à laquelle les apports sont destinés, succède de plein droit dans la propriété des immeubles et des meubles qui font l'objet de l'apport en succédant dans tous actes, contrats, conventions y relatifs.

Les biens qui font l'objet de ces apports sont transmis dans l'état effectif dans lequel ils se trouvent, spécialement en ce qui concerne les biens immobiliers avec les servitudes actives et passives inhérentes, comme les accessions et appartenances.

La possession juridique des biens qui font l'objet des apports sont transmis à la société LA CAFESE S.A. à la date de ce jour, la perception des fruits y relatifs lui reviendra également à partir de la date de ce jour.

La preuve de la réalité de la valeur des apports en nature a été donnée au notaire par la présentation d'un rapport d'expertise dressé le 10 juin 1996 par Monsieur Marc Lamesch de la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, B.P. 410, L-2014 Luxembourg, inscrit à l'Ordre des Réviseurs d'Entreprises du Grand-Duché de Luxembourg, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

Conclusion:

- « 1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.
3. La valeur de l'apport, représentée par les biens immeubles et meubles précités à concurrence de LUF 18.750.000,- est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 18.750 actions de LUF 1.000,- chacune, totalisant LUF 18.750.000,-. »

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article cinq, alinéa premier, est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social souscrit est fixé à 50.000.000,- LUF (cinquante millions de francs luxembourgeois), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de deux cent cinquante mille (250.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 92S, fol. 36, case 11. – Reçu 187.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(26858/230/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LA CAFESE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 50.159.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 17 juillet 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(26859/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LUXFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 7.237.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Pour LUXFUND, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(26869/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

JAMAC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
T. R. Luxembourg B 35.354.

The balance sheet as at December 31, 1995, registred in Luxembourg on July 24, 1996, Vol. 481, Fol. 96, Case 3, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on July 29, 1996.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, July 25, 1996.

(26857/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LA LUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 48.418.

Les associés de la société à responsabilité limitée LA LUNA, S.à r.l., ayant son siège social à L-4122 Esch-sur-Alzette, 2, rue de la Fontaine, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, sous la dénomination de VALPARAISO, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, en date du 5 août 1994, publié au Mémorial C, n° 479 du 23 novembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés, contenant entre autres changement de la dénomination de la société en LA LUNA, S.à r.l., suivant acte reçu par le prédit notaire Elvinger, en date du 9 mars 1995, publié au Mémorial C, n° 326 du 18 juillet 1995, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'ouvrir, conformément aux dispositions de l'article quatre des statuts, une succursale de la société à L-4251 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Moulin.

Cette succursale fera dorénavant le commerce sous l'enseigne de EL PASO, S.à r.l.

L'objet principal de la société est l'exploitation d'un snack-bar, débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que la vente de confiserie et de cigarettes.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer aux fonctions de gérant unique, pour une durée indéterminée:

Monsieur Paolo Carmo Domingues, employé privé, demeurant à L-4082 Esch-sur-Alzette, 97, rue Dicks.

La société n'est valablement engagée en toutes circonstances que par la signature conjointe du gérant unique avec celle d'un des deux associés.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 1996.

H.M. Diabinho dos Santos

F.S. Pereira de Sousa

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 1996, vol. 303, fol. 63, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(26860/211/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

MAI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 42.206.

EXTRAIT

Par décision en date du 21 juin 1996, le conseil d'administration a nommé Monsieur Charles Stern, demeurant à Londres, comme administrateur, pour remplir la vacance laissée à la suite de la démission de Monsieur Peter Hickson intervenue en date du 30 avril 1996, cette nomination devant être ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 22 juillet 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 89, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26873/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

MAMIMAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.749.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 4, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Signature.

(26874/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LANSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.677.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LANSA S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(26861/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LANSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.677.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 10 avril 1996

– La cooptation de Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, Mersch, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée. Le mandat de Monsieur Hubert Hansen viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme

LANSA S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26862/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LAUNER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.335.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LAUNER INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(26864/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LUXVELO, Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 63, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 34.829.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Clervaux, le 3 juillet 1996, vol. 204, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1996.

FIDUNORD, S.à r.l.

Pour ordre
Signature

(26870/667/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LUXVELO, Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 63, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 34.829.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Clervaux, le 3 juillet 1996, vol. 204, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1996.

FIDUNORD, S.à r.l.

Pour ordre
Signature

(26871/667/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LUXVELO, Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 63, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 34.829.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Clervaux, le 3 juillet 1996, vol. 204, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1996.

FIDUNORD, S.à r.l.

Pour ordre

Signature

(26872/667/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LEXICON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.408.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Mademoiselle Isabelle Schul, employée privée, demeurant à B-Aubange, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme holding LEXICON HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 26 juin 1996, dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société LEXICON HOLDINGS S.A. a été constituée sous forme d'une société anonyme holding suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 163 du 4 avril 1991, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 305 du 17 août 1994, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 35.408, au capital social intégralement libéré de cinquante millions de francs belges (BEF 50.000.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune.

L'article trois, alinéas 3 à 8, des statuts stipule que:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de cinquante millions de francs belges (BEF 50.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinquante millions de francs belges (BEF 50.000.000,-) à cent millions de francs belges (BEF 100.000.000,-), le cas échéant, par l'émission de cinquante mille (50.000) actions nouvelles de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin, à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, et notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 26 juin 1996, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de dix millions de francs belges (BEF 10.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinquante millions de francs belges (BEF 50.000.000,-) à soixante millions de francs belges (BEF 60.000.000,-), par incorporation de réserves avec émission de dix mille (10.000) actions nouvelles de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles les actionnaires existants, au prorata de leur participation dans le capital social.

IV.- Toutes les nouvelles actions ont été souscrites comme dit ci-avant et libérées intégralement par incorporation de réserves.

L'existence de ces réserves reportées a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au 31 mars 1996, dûment approuvé par l'assemblée générale ordinaire, et sur base d'un certificat du conseil d'administration daté du 3 juillet 1996.

V.- A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa et la première phrase du troisième alinéa de l'article trois des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à soixante millions de francs belges (BEF 60.000.000,-), représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

«**Troisième alinéa. Première phrase.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quarante millions de francs belges (BEF 40.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante millions de francs belges (BEF 60.000.000,-) à cent millions de francs belges (BEF 100.000.000,-), le cas échéant, par l'émission de quarante mille (40.000) actions nouvelles de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Schul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 92S, fol. 1, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

E. Schlessler.

(26865/227/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LEXICON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.408.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

E. Schlessler.

(26866/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LIONSHARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 39, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.610.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26867/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

LIONSHARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 34.610.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 11 juin 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26868/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Stella Battista, employée privée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les deux cent cinquante (250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire vérificateur.
- 2.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- 3.- Conservation des livres et documents de la société anonyme MATERIEL TECHNIQUE ALIMENTAIRE S.A., en abrégé M.T.A. S.A.
- 4.- Clôture de la liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire vérificateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire vérificateur pour l'exercice de leur mandat respectif et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq ans au 21, avenue des Bois à L-5610 Mondorf-les-Bains.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme MATERIEL TECHNIQUE ALIMENTAIRE S.A., en abrégé M.T.A. S.A., qui cessera d'exister.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Spielmann, S. Battista, M. Galowich, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 92S, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

E. Schlessner.

(26878/227/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

NETnet INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

T. R. Luxembourg B 49.615.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-first of June.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Has been held the ordinary and an extraordinary general shareholder's meeting of the shareholders of the company NETnet INTERNATIONAL S.A., with registered office in Luxembourg, 50, route d'Esch, incorporated by a deed dated 9th of December 1994, published in the Mémorial C, number 132, dated 24th of March 1995.

The meeting is presided over by Mr Koen de Vleeschauwer, jurist, residing in Luxembourg, who appoints as secretary, Maître Danielle Poletti, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Maître Jacques Schroeder, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company by twelve thousand three hundred and eighty-five US dollars (12,385.- USD), with an issue premium of seven hundred and ninety-two thousand eight hundred and ninety-two US dollars (792,892.- USD), by waiver of claims and incorporation of shareholders' loans.

2) Recognition of waiver of claims and preferential shareholders' rights with respect to the increase of the share capital.

3) Subscription and paying up of the new shares to be issued by incorporation of shareholder loans.

4) Amendment of Article 3, 2nd paragraph of the articles of association of the company in view of the modification of the share capital as per the first resolution.

5) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that from all of the shares sixty thousand seven hundred and seventy-nine (60,779) shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken by a majority of the shareholders represented.

First resolution

The general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of twelve thousand three hundred and eighty-five US dollars (12,385.- USD), in order to raise it from its present amount of three hundred and fifty-nine thousand three hundred and sixty-five US dollars (359,365.- USD) to three hundred and seventy-one thousand seven hundred and fifty US dollars (371,750.- USD) by creating and issuing two thousand four hundred and seventy-seven (2,477) new shares with a par value of five US dollars (5.- USD) with the same right as the existing shares, to be paid up with an issue premium of seven hundred and ninety-two thousand eight hundred and ninety-two US dollars (792,892.- USD).

The resolution passed with 60,779 shares voting for and no share voting against.

Second resolution

The meeting having acknowledged that the other shareholders have waived their preferential rights of subscription, resolves to accept the subscription of the two thousand four hundred and seventy-seven (2,477) new shares and their payment by contribution in kind consisting in an incorporation of a loan given by some shareholders to the company and by waiver of their claim of the following shareholders:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Subscribed capital</i>	<i>Paid-in capital</i>	<i>Issue premium</i>
1) Anders Claesson	137	685	685	43,735
2) Karl Stockman	562	2,810	2,810	179,850
3) Karl Stockman	154	770	770	49,210
4) RIBADEO	514	2,570	2,570	164,415
5) Börge Granli	202	1,010	1,010	64,677
6) Trygve Tamburstuen	216	1,080	1,080	69,160
7) Per Saxegaard	180	900	900	57,740
8) AB SEGULAH	148	740	740	47,460
9) Lars Kärnerud	102	510	510	32,770
10) Mats Kärnerud	102	510	510	32,770
11) CANTRADE BANQUE PRIVEE	102	510	510	32,770
12) Erik Hallberg	58	285	285	18,340
issue premium amount due to exchange rate differences				5,273
Total:	<u>2,477</u>	<u>12,385</u>	<u>12,385</u>	<u>798,165</u>

The aforesaid contribution in kind has been reported on by the independent auditor PRICE WATERHOUSE, with registered office in Luxembourg, signed by Mr Ian Whitecourt, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, dated 7th of June 1996 and whose conclusions are the following:

«In accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the amendment law of August 10, 1915, we have reviewed the value of the consideration consisting of loans to NETnet INTERNATIONAL S.A.

In our opinion, the value of USD 810,550.- attributed to these loans is at least equal to the value of the 2,477 shares to be issued».

This report dated June 7, 1996 will remain annexed to this deed.

The resolution passed with 60,779 shares voting for and no share voting against.

Third resolution

As a result of these resolutions, the Article 3, 2nd paragraph of the articles of incorporation is amended, so that it will read from now as follows:

«**Art. 3. 2nd Paragraph.** The subscribed capital is set at three hundred and seventy-one thousand seven hundred and fifty U.S. Dollars (371,750.- USD), consisting of seventy-four thousand three hundred and fifty (74,350) shares of a par value of five U.S. Dollars (5.- USD) per share, which have been entirely paid in.»

The resolution passed with 60,779 shares voting for and no share voting against.

Evaluation – Expenses

For the purpose of the tax authorities and of registration, the present increase of capital is valued at 25,305,371.- LUF.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 330,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French texts, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société NETnet INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 50, route d'Esch, constituée suivant acte reçu le 9 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 132 du 24 mars 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Koen de Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Maître Danielle Poletti, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Maître Jacques Schroeder, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Décision d'augmenter le capital social de la société d'un montant de douze mille trois cent quatre-vingt-cinq US dollars (12.385,- USD), avec une prime d'émission de sept cent quatre-vingt-douze mille huit cent quatre-vingt-douze US dollars (792.892,- USD), par renonciation à la créance et incorporation de prêts faits à la société.

2) Constat de renonciation aux droits de souscription préférentiels, ainsi que l'abandon des créances des actionnaires en vue de l'augmentation de capital.

3) Souscription et libération des actions nouvelles, par incorporation de prêts faits par des actionnaires.

4) Modification subséquente de l'article 3, deuxième paragraphe des statuts de la société en vue de la modification du capital social comme indiquée dans la première résolution.

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que de toutes les actions, soixante mille sept cent soixante-dix-neuf (60.779) actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à la majorité des actionnaires représentés:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de douze mille trois cent quatre-vingt-cinq US dollars (12.385,- USD), pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-cinq US dollars (359.365,- USD) à trois cent soixante et onze mille sept cent cinquante US dollars (371.750,- USD) par la création et l'émission de deux mille quatre cent soixante-dix-sept (2.477) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq US dollars (5,-USD), chacune ayant les mêmes droits que les actions existantes, à libérer avec une prime d'émission de sept cent quatre-vingt-douze mille huit cent quatre-vingt-douze US dollars (792.892,- USD) au total.

Cette résolution a été adoptée par 60.779 actions votant pour et aucune action votant contre.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription des deux mille quatre cent soixante-dix-sept (2.477) actions nouvelles et d'accepter leur libération par apport en nature moyennant compensation de prêts consentis par certains actionnaires à la société et renonciation par ces actionnaires suivants à leurs créances.

<i>Souscripteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Prime d'émission</i>
1) Anders Claesson	137	685	685	43.735
2) Karl Stockman	562	2.810	2.810	179.850
3) Karl Stockman	154	770	770	49.210
4) RIBADEO	514	2.570	2.570	164.415
5) Børge Granli	202	1.010	1.010	64.677
6) Trygve Tamburstuen	216	1.080	1.080	69.160

7) Per Saxegaard	180	900	900	57.740
8) AB SEGULAH	148	740	740	47.460
9) Lars Kärnerud	102	510	510	32.770
10) Mats Kärnerud	102	510	510	32.770
11) CANTRADE BANQUE PRIVEE	102	510	510	32.770
12) Erik Hallberg	58	285	285	18.340
prime d'émission due à des différences de cours de change				5.273
Total:	2.477	12.385	12.385	798.165

Ledit apport en nature a fait l'objet d'un rapport par un réviseur d'entreprises, PRICE WATERHOUSE, avec siège social à Luxembourg, signé par Monsieur Ian Whitecourt, demeurant à Luxembourg, daté du 7 juin 1996, dont les conclusions sont les suivantes:

«In accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the amendment law of August 10, 1915, we have reviewed the value of the consideration consisting of loans to NETnet INTERNATIONAL S.A.

In our opinion the value of USD 810,550.- attributed to these loans is at least equal to the value of the 2,477 shares to be issued.»

Ce rapport, daté du 7 juin 1996, restera annexé au présent acte.

Cette résolution a été adaptée par 60.779 actions votant pour et aucune action votant contre.

Troisième résolution

En conséquence, l'article 3, paragraphe 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Paragraphe 2.** Le capital souscrit est fixé à trois cent soixante et onze mille sept cent cinquante U.S. Dollars (371.750,- USD), représenté par soixante-quatorze mille trois cent cinquante (74.350) actions d'une valeur nominale de cinq U.S. Dollars (5,- USD) chacune, entièrement libérées.»

Cette résolution a été adaptée par 60.779 actions votant pour et aucune action votant contre.

Estimation – Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est estimée à 25.305.371,- LUF.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de 330.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. De Vleeschauwer, D. Poletti, J. Schroeder, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 1^{er} juillet 1996, vol. 458, fol. 73, case 8. – Reçu 253.054 francs.

Le Releveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 juillet 1996.

A. Lentz.

(26883/221/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

NETnet INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 49.615.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 juillet 1996.

A. Lentz.

(26884/221/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

MEDIA PARTNERS TRADING S.A., Société Anonyme, (anc. HALVA S.A.).

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 juillet 1996.

G. d'Huart.

(26880/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

MBS-L, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 29.984.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 100, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

S. Willems
Gérant

(26879/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

MEDICO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 46.316.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 27 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26881/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

MIPOJOMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.752.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 4, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Signature.

(26882/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

N.E.C., NEUE EURO CONCEPTE, BAU- UND HANDELS, GmbH, Société à responsabilité limitée.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Alexandre Claessens, économiste, demeurant à Londres, agissant au nom et pour le compte de: Madame Ingrid Gisela Schmidt, gérante, demeurant à Runkel, Monsieur Luc Jozef Louis Triempont, gérant-ingénieur, demeurant à B-Dndermonde, Monsieur Andrzej Modzelewski, gérant, demeurant à Ransom (Pologne), Monsieur Jerzy Andrzej Wiczerzynski, gérant, demeurant à Szczecin (Pologne), en vertu de procurations annexées au présent acte; seuls associés de la société NEUE EURO CONCEPTE, BAU- UND HANDELS, GmbH, en abrégé N.E.C. GmbH, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 mai 1995, publié au Mémorial C. Lesquels comparants ont déclaré au notaire d'acter ce qui suit:

1. Cession de parts

Madame Ingrid Schmidt, préqualifiée, cède par les présentes ses 30 parts sociales comme suit:

15 parts à Monsieur Andrzej Modzelewski, préqualifié;

15 parts à Monsieur Jerzy Andrzej Wiczerzynski, préqualifié.

En conséquence, l'article 5 deuxième alinéa aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 2^{ème} alinéa.** Von diesem Stammkapital zeichnen:

Herr Luc Jozef Louis Triempont, vorgeannt	10 Anteile
Herr Andrzej Modzelewski, vorgeannt	45 Anteile
Herr Jerzy Wiczerzynski, vorgeannt	45 Anteile

2. Gérance

Sont nommés nouveaux gérants:

a) Herr Andrzej Modzelewski, vorgeannt;

b) Herr Jerzy Wiczerzynski, vorgeannt.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer verpflichtet.

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à environ vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Claessens, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 1996, vol. 824, fol. 83, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 20 juin 1996.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(26885/207/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

PALATINO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 juillet 1996.

G. d'Huart.

(26893/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

NIBASPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.356.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the seventeenth of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

Mrs Nicoletta Spagnoli, corporate director, residing in Perugia (Italy).

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- that she is the sole actual shareholder of NIBASPA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 24th of May 1996, not yet published;
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) to bring it from its present amount of five hundred thousand Luxembourg francs (500,000.- LUF) to five hundred and one thousand Luxembourg francs (501,000.- LUF) by the issuing of one (1) new share with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF), having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription – Payment

The sole shareholder declares to subscribe to the one (1) new share and to have it fully paid up by contribution in kind of 326.655 shares of ITL 10,000.- of LUISA SPAGNOLI SpA, having its registered office in Strada S. Lucia 71, Perugia, Italy, i.e. 65.991%.

The value of the above mentioned shares at 31st March 1996 is ITL 82,807,695,810.-.

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the appearing party who declares that the value is based on the appraised market value of the shares at that date, applying generally accepted methods of valuation.

The surplus between the nominal value of the share issued and the total value of the contribution in kind shall be transferred to a reserve account of the corporation.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The capital is fixed at five hundred and one thousand Luxembourg francs (501,000.- LUF) represented by five hundred and one (501) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of the registration, the sum of eighty-two billion eight hundred and seven million six hundred and ninety-five thousand eight hundred and ten Italian Lira (82,807,695,810.- ITL) is valued at one billion six hundred seventy-four million three hundred and seventy-one thousand six hundred and nine francs (1,674,371,609.-).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately seventeen million five hundred thousand Luxembourg francs (17,500,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Nicoletta Spagnoli, directeur d'entreprise, demeurant à Perugia (Italie),

laquelle a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société NIBASPA S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 24 mai 1996, en voie de publication.
- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) pour porter son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à cinq cent et un mille francs luxembourgeois (501.000,- LUF) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription – Libération

L'associé unique déclare souscrire une (1) part sociale nouvelle et la libérer moyennant l'apport en nature de 326.655 parts de ITL 10.000,- de LUISA SPAGNOLI SpA», société de droit italien, ayant son siège social à Strada S. Lucia 71, Perugia, Italie, soit une participation de 65,991%.

La valeur de ces parts au 31 mars 1996 est de ITL 82.807.695.810,-.

La preuve de la propriété de cet apport et de la valeur de ces parts a été apportée au notaire instrumentant par la comparante qui déclare que l'évaluation a été effectuée selon la valeur du marché de cette date selon les méthodes d'évaluation d'après les normes généralement admises.

La différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée sera transférée à un compte de réserve de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital est fixé à cinq cent et un mille francs luxembourgeois (501.000,- LUF), représenté par cinq cent et une (501) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de quatre-vingt-deux milliards huit cent sept millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent dix Lires italiennes (82.807.695.810,- ITL) est évaluée à un milliard six cent soixante-quatorze millions trois cent soixante et onze mille six cent neuf francs (1.674.371.609,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ dix-sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois (17.500.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Spagnoli, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1996, vol. 91S, fol. 74, case 5. – Reçu 16.747.856 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 juillet 1996.

G. Lecuit.

(26886/220/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

NIBASPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.356.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 juillet 1996.

G. Lecuit.

(26887/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

NOUVILLE ET CIE MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.372.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme NOUVILLE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Hesperange, ici représentée par Mademoiselle Hélène Müller, juriste, demeurant à Grevenmacher, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 3 avril 1996, ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée NOUVILLE ET CIE MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à Hesperange, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

– La société à responsabilité limitée NOUVILLE ET CIE MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.372, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil n° 440 du 8 septembre 1995.

– Le capital social est fixé à six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF), divisé en six mille (6.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

– Sa mandante est devenue propriétaire des six mille (6.000) parts sociales dont il s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

– Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

– Tous les actifs de la société sont transférés à l'associée unique qui déclare que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'elle répondra personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Elle réglera également les frais des présentes.

– Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

– Décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

– Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Hesperange, 300D, route de Thionville.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 92S, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

F. Baden.

(26890/200/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

NOUVILLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Hesperange.
R. C. Luxembourg B 51.373.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Hélène Müller, juriste, demeurant à Grevenmacher, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société anonyme NOUVILLE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Panama,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 avril 1996, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

– La société anonyme NOUVILLE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Hesperange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.373, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil n° 440 du 8 septembre 1995.

– Le capital social est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), divisé en dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des dix mille (10.000) parts sociales dont il s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.
 - Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - Tous les actifs de la société sont transférés à l'associée unique qui déclare que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'elle répondra personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Elle réglera également les frais des présentes.
 - Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.
 - Décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.
 - Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Hesperange, 300D, route de Thionville.
- Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: H. Muller, F. Baden.
Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 92S, fol. 33, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1996. F. Baden.
(26891/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

ODALISQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.263.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

ODALISQUE S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(26892/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

NOREST S.A., Société Anonyme.

La société NOREST S.A., Société Anonyme, n'est plus domiciliée au 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg, à partir du 1^{er} juillet 1996.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

R. Goebel.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26888/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

NOREST S.A., Société Anonyme.

A partir du 1^{er} juillet 1996, Monsieur R. Goebel ne figure plus comme administrateur et administrateur-délégué de la société NOREST S.A.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

R. Goebel.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26889/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

POST SCRIPTUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.503.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 20 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26899/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

PAN AMERICAN SYSTEM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 11.980.

-
- Le domicile de la société a été dénoncé avec effet au 9 juin 1995.
 - Messieurs C. Schlessler, J.P. Reiland et F. Mesenburg, administrateurs de la société, et FIN-CONTROLE S.A., commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet au 9 juin 1995.

Certifié sincère et conforme
Pour PAN AMERICAN SYSTEM S.A.
KREDIETRUST

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26894/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

PERHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 47.929.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26895/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

PINNACLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 39, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.197.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26896/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

PINNACLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.197.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 7 juin 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26897/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

RING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 54.906.

—

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 1996, non encore publié.

—

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société RING, S.à r.l., qui s'est tenue le 24 juillet 1996, les décisions suivantes ont été prises:

Monsieur Daniele Presutti ayant présenté, en tant que représentant légal en Espagne, sa démission à l'assemblée, cette dernière l'accepte et lui donnera décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour, lorsqu'elle aura en sa possession son rapport de mission.

L'assemblée nomme comme nouveau représentant légal en Espagne, Monsieur Rinaldo Bisco, entrepreneur, demeurant à Granada, Al Munecar, Punta Mona, Aldea Media 6.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26909/622/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

RING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 54.906.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 1996, non encore publié.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société RING, S.à r.l., qui s'est tenue le 24 juillet 1996, les décisions suivantes ont été prises:

Mademoiselle Gaëtane Meilleur ayant présenté, en tant que gérante, sa démission à l'assemblée, cette dernière l'accepte et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée nomme comme nouveau gérant, Monsieur Giulio Di Sora, entrepreneur, demeurant à I-Omezia, Via Poggibonsi n° 4.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26910/622/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

PLURIGESTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.795.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 75, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Pour PLURIGESTION, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(26898/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.316.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 480, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Pour PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(26900/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

RISK & INSURANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 33.393.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} février 1996

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Rob Burgerhout, administrateur.

Le conseil d'administration a élu Monsieur Rob Insinger, Chairman Division Non Life, demeurant à Centraal Beheer Holding, P.O. Box 700, 7300 HC Apeldoorn, Pays-Bas, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Rob Burgerhout. La nomination de Monsieur Rob Insinger en tant qu'administrateur sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 17 avril 1996

L'assemblée générale a réélu comme administrateurs, Messieurs Ernst Jansen, Rob Insinger, John Kristensen, Thomas Perdius et Keld Boeck et comme réviseur indépendant, COOPERS & LYBRAND, Luxembourg. Le mandat des administrateurs et du réviseur indépendant prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26911/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

QUARTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.192.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

QUARTIC S.A.

J.-R. Bartolini

F. Mesenburg

Administrateur

Administrateur

(26904/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

QUARTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.192.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 14 mars 1996

Le mandat d'administrateur de Monsieur François Mesenburg, Monsieur Jean-Robert Bartolini et Madame Yolande Johans ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A. est renouvelé pour une période statutaire de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Pour extrait sincère et conforme

QUARTIC S.A.

J.-R. Bartolini

F. Mesenburg

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26905/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

QUEBEC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 48.987.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 20 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26906/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE COMES.

Siège social: L-6132 Junglinster, 4-6, rue des Jardins.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par le notaire soussigné Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 3 juillet 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 92S, fol. 12, case 9, concernant la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE COMES, avec siège social à Junglinster,

constituée suivant acte reçu par le notaire de résidence à Joseph Hoffmann, alors de résidence à Echternach, en date du 7 décembre 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 18 du 21 janvier 1977, que suite à différentes cessions de parts, augmentation de capital et refonte des statuts, les nouveaux statuts ont la teneur suivante:

I. - Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination: SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE COMES.

Art. 3. Le siège social est établi à Junglinster.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant un préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

II. - Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-trois millions de francs (LUF 33.000.000,-), divisé en trente-trois mille (33.000) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, réparties comme suit:

1. - Monsieur Nicolas Comes, diplômé en révision et gestion d'entreprises, demeurant à L-8124 Bridel, 17, rue des Carrefours, vingt-neuf mille sept cents parts	29.700
2. - Monsieur Dolphe Kutter, docteur en sciences, demeurant à L-5337 Moutfort, 48, rue Kiem, trois mille trois cents parts	3.300
Total: trente-trois mille parts	33.000

Toutes les parts sont entièrement libérées.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 nouveau du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés; ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant le paiement de leur valeur, à fixer moyennant le résultat des trois dernier bilans.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'actions et de poursuites que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

III. - Gestion de la société

Art.10. La société est gérée pour une durée indéterminée par l'associé, Monsieur Nicolas Comes, prénommé. Il aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature. Le gérant représentera la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

IV. - Assemblée générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont le droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins les associés représentant la moitié des parts émises, sont présents ou représentés.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé à l'article 16 ci-après.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale devra être composée au moins d'associés représentant la moitié des parts émises et statuer à la majorité des deux tiers des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibèrera valablement avec la majorité des parts émises, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

V. - Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 1994, un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net. Il sera réservé quinze pour cent (15 %) de ce bénéfice net constaté, jusqu'à concurrence des dettes à long terme. Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, pourra être distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile, toutes assignations et significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

VI. - Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Que le siège social est établi à L-6132 Junglinster, 4-6, rue des Jardins.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 juillet 1996.

P. Decker.

(26915/206/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE COMES.

Siège social: L-6132 Junglinster, 4-6, rue des Jardins.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 juillet 1996.

P. Decker.

(26916/206/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

RUBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 48.858.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 20 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26912/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

SOBELPAR, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 38.252.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26914/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

SOCIETE FINANCIERE RENAISSANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 16.542.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Signature.

(26919/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

SENFORT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.322.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 28 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26913/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

CONTINENTALE DES MINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 3.573.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 28 mars 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26917/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

**SEPINVEST S.A.,
SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 37.082.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signature.

(26918/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

**SOPARFINT S.A.,
SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES INTERNATIONALES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 40, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 41.654.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOPARFINT S.A., («Société de Participations Financières Internationales S.A.»), ayant son siège social à L-3466 Dudelange, 14, rue du Chemin de Fer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 41.654, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 octobre 1992, publié au Mémorial C, n° 6 du 6 janvier 1993 et dont les statuts n'ont subi jusqu'à ce jour aucune modification.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Mack, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Jackie Decker, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Brendan Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Dudelage à Luxembourg-Ville et modification afférente des troisième et quatrième alinéas de l'article premier des statuts;

2.- Fixation d'une nouvelle adresse de la société.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Dudelage à Luxembourg-Ville et de modifier en conséquence les troisième et quatrième alinéas de l'article premier des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Troisième alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

«**Quatrième alinéa.** Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2241 Luxembourg, 40, rue Tony Neuman.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Mack, J. Decker, B. Klapp, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 1996, vol. 823, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelage, le 24 juillet 1996.

J. Elvinger.

(26921/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

SOGEDECO S.A., Société Anonyme.

Le contrat de domiciliation conclu entre BUSINESS SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. et SOGEDECO S.A. ayant été dénoncé en date du 5 avril 1996 avec préavis de trois mois expirant le 15 juillet 1996, le siège social de SOGEDECO à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer, est dénoncé à partir de la même date.

Pour BUSINESS SERVICES
LUXEMBOURG
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26920/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

CUISINE ET ART DE LA TABLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Monsieur Richard Clément Robert Neugebauer, décorateur, demeurant à Loupershouse/Moselle (France), 123, rue des Lilas.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CUISINE ET ART DE LA TABLE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bergem. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente d'équipement de l'habitat ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Toutes ces parts sociales ont été souscrites par Monsieur Richard Clément Robert Neugebauer, préqualifié.

Ces parts ont été intégralement libérées par un apport en nature, consistant en divers éléments et meubles de cuisine des fournisseurs BOS et SOFACEM.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'après qu'elles ont été offertes préalablement et par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception à leur valeur telle qu'elle résulte du dernier bilan aux associés restants par l'associé désireux de s'en séparer et que ceux-ci n'ont pas donné une suite favorable à cette offre dans les deux (2) mois suivant la susdite information. Les associés restants ayant le droit de se porter acquéreurs des parts sociales au prorata du nombre des parts sociales déjà détenues par eux. En cas de renonciation d'un associé au prédit droit de préemption, ce droit accroîtra celui des associés restants au prorata de la part de ceux-ci dans le capital social.

En cas de transmission des parts sociales pour cause de mort à un non-associé autre que le conjoint survivant ou un descendant, celui-ci est pareillement obligé de les offrir dans les deux (2) mois du décès de l'associé aux associés restants suivant la procédure telle qu'elle est indiquée ci-dessus.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Art. 10. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, qui sont désignés et dont les pouvoirs sont fixés par les associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée générale

Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

L'adresse de la société est fixée à L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

Le nombre des gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Monsieur Richard Clément Robert Neugebauer, prénommé.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R.C.R. Neugebauer, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 12 juillet 1996, vol. 458, fol. 82, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 juillet 1996.

F. Molitor.

(26953/223/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.